

## Blessures involontaires

Par **celinee**, le **12/10/2015** à **16:48**

Bonjour,

J'avais un étude de cas à faire en droit pénal.

Les faits sont les suivants un médecin avait envoyer à un de ses amis une lettre contenant de la poudre blanche qui est de la bicarbonate inoffensif en réalité, il a pris soin de porter sur la lettre la mention anonyme et ajout au dos une vignette "médecins sans frontières".

Tout cela se passe au lendemain des attentats terroriste.

Le courrier fut arrivé dans le centre du tri, un préposé s'est aperçu de cette poudre qui débordait l'enveloppe.

Le directeur du centre a été averti , puis ce dernier a informé une de ses collègues Mme Sanchez du contenu de cette lettre.

Celle ci a pris d'un malaise cardiaque, elle a été hospitalisé et ITT de 8 jours.

j'ai exposé les conditions de la violence volontaire.

J'ai dit que l'élément matériel fait défaut dans la mesure ou le médecin n'a pas voulu cette acte de violence.

comme il y'a une ITT je considère qu'il y'a blessure involontaire mais le problème c'est qu'il faut un manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi.

Et je vois pas que peut être ce manquement prévu par la loi?

Pouvez vous m'aider, je vous remercie.

Par **celinee**, le **12/10/2015** à **16:49**

Excusez moi une erreur de ma part, l'élément intentionnel fait défaut ( et non l'élément matériel) de l'infraction.